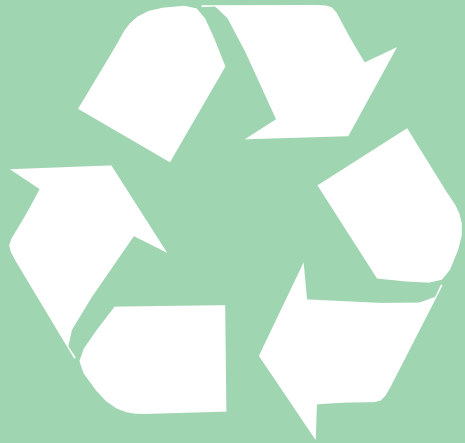


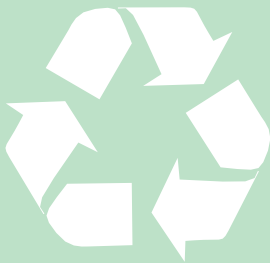


Commune de Todi
Service Environnement

GUIDE PRATIQUE POUR LE BON TRI SÉLECTIF



Faire le tri sélectif



Faire le tri sélectif est le moyen le plus simple de **restituer les matériaux à l'environnement en les transformant en ressources précieuses.**

L'activité exercée par chacun de nous dans le tri sélectif est très importante : en triant correctement nos déchets, **nous récupérons des matériaux utiles** à la production de nouveaux objets, et nous protégeons l'environnement et ses ressources.

LE TRI SÉLECTIF EST UNE OBLIGATION PRÉVUE PAR LA LOI ET PAR LES RÈGLEMENTS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LE NON-RESPECT ET L'ABANDON DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE ENTRAÎNENT DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES.



**Attention au symbole !
LISEZ L'ÉTIQUETTE**

Identifiez les symboles présents sur l'emballage, **il sera plus facile** de reconnaître le matériau qui le compose !

Règles Générales

QUELQUES RÈGLES GÉNÉRALES POUR UN BON TRI SÉLECTIF PORTE-À- PORTE

- Exposez les conteneurs uniquement les jours et les horaires indiqués dans le calendrier. Les déchets déposés des jours différents de ceux prévus ou non conformes au type de tri ne seront pas collectés.
- Insérer les déchets uniquement dans les récipients/sacs dédiés.
- Ramener à l'intérieur de la propriété privée le bidon/mât après le vidage.
- Déposez les déchets en utilisant toujours et uniquement les matériels fournis gratuitement par l'Administration municipale et par Gesenu Ambiente.

TOUTE VIOLATION PEUT ENTRAÎNER DES SANCTIONS.

Quelques Conseils

LORSQUE VOUS ACHETEZ

Choisissez les articles avec moins d'emballages et, si possible, préférez les produits en vrac ou rechargeables.

Évitez les produits jetables et à usage unique et, lorsque vous faites vos courses, emportez avec vous un sac réutilisable.

Achetez le strict nécessaire sans exagérer et vérifiez toujours les dates d'expiration.

N'achetez pas de produits emballés dans des emballages dépourvus de l'indication du matériau dont ils sont faits.

APRÈS EMPLOI

Nous réduisons le volume des emballages pour éviter qu'ils ne prennent trop de place.

Nous déposons les conteneurs et les sacs, toujours bien fermés, devant la maison ou les équipements sur la voie publique, dans une position facilement accessible aux moyens de tri.

Si nous déposons des bidons/conteneurs, nous laissons la poignée surélevée pour empêcher les animaux errants de soulever le couvercle.



Déchets Organiques

Jetez ces déchets à l'intérieur du conteneur avec le couvercle de **Couleur Marron**



POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Les résidus organiques peuvent être transformés en biogaz et en compost, utilisé pour la production d'engrais organique de qualité.

QUE DÉPOSER

- Déchets et peaux de fruits et légumes
- Viande et poisson en petits morceaux
- Produits laitiers
- Coques d'œufs, noix et noisettes
- Fonds de café, filtres à infusion
- Serviettes et mouchoirs en papier usagés ou sales
- Papier absorbant de cuisine
- Liège, sciure et cendres de bois (*bien éteinte et emballée*)
- Litières biodégradables
- **Assiettes, verres et sachets en bioplastique compostable**

CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Couches et tampons
- Mégots de cigarette
- Gazes et pansements
- Coquilles de crustacés
- Os de grandes dimensions
- Dissections d'animaux



FERMEZ BIEN LE SAC !
emballez les déchets dans des sacs biodégradables compostables.

NE PAS UTILISER DE SACS EN PLASTIQUE

Bioplastique Compostable



Attention au symbole !
LISEZ L'ÉTIQUETTE

Le bioplastique compostable est un matériau innovant, une alternative durable au plastique traditionnel.

Recyclez-le correctement avec les déchets organiques humides et il deviendra du compost : un nutriment précieux pour notre sol.



7

Plastique biodégradable et compostable TRI

SÉLECTIF DÉCHETS ORGANIQUES



Reconnaître correctement les emballages en bioplastique compostable est très facile : il suffit de lire l'étiquette !

Seule la présence de l'un de ces symboles garantit que vous pouvez collecter les produits en bioplastique compostable avec les produits biologiques, car cela certifie les caractéristiques de biodégradabilité et de compostabilité requises par la norme EN 13432.



Compostage Domestique

Le compostage est un moyen pratique et écologique d'éliminer les déchets organiques.

Si vous avez un jardin ou un potager, demandez le composteur, c'est une bonne pratique de récupération qui vous permettra de produire un terreau naturel utile pour fertiliser les plantes et les légumes.



Papier et Carton

Jetez ces déchets
dans le conteneur
avec
le couvercle de
couleur jaune

POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Les déchets en papier sont transformés en papier recyclé, ceux en carton sont transformés en autre carton, avec une économie de ressources et d'énergie.



**Attention au symbole !
LISEZ L'ÉTIQUETTE**



PAP

PAP 20
Carton ondulé. Utilisé principalement pour les cartons et les emballages.



PAP

PAP 21
Carton non ondulé. Souvent utilisé pour les emballages alimentaires.



PAP

PAP 22
Papier simple. Du papier journal et du papier alimentaire.



CA Carton polycouplé.
Produit avec la présence d'autres matériaux que le papier, par exemple le tétrapak.



C/PAP

C/PAP, 81
Polycopié/papier, plastique



QUE DÉPOSER

- Journaux, livres et magazines
- Brochures et dépliants
- Vieux cahiers et catalogues
- Sacs en papier
- Conteneurs en Tetra Pak
- Boîtes et emballages en carton
- Cartons à pizza
(si pas trop sales)
- Les nappes en papier

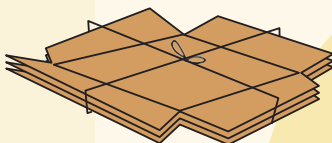
LE SAC EN PLASTIQUE N'EST PAS DU PAPIER !

Si vous ramassez votre papier à la maison dans des sacs en plastique, ne videz que le contenu à l'intérieur du conteneur de papier.



CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Tickets de caisse (*papier chimique/charbon*)
- Papier à charcuterie, dos d'adhésifs
(*papier plastifié/paraffiné*)
- Papier absorbant
- Scotch / emballages
- Papier sulfurisé



CASSE LES BOÎTES !

Écrasez et pliez les
boîtes en carton,
de manière à réduire leur volume.

Emballage s en verre



Utilisez le

Conteneur à verre
ou le conteneur
Vert qui vous est
attribué

CE QU'IL FAUT DONNER

- Bouteilles, bocaux et bocaux en verre (*dévissez les bouchons d'acier et aluminium*)

CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Verres
- Néon et ampoules
- Plexiglas
- Céramique et Porcelaine
- Miroirs
- Vitre
- Pyrex et verres de four

POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Le verre est un matériau précieux et, s'il est correctement séparé, c'est un matériau recyclable à 100 % et pour d'innombrables fois.



**Attention au symbole !
LISEZ L'ÉTIQUETTE**

LES 6 RÈGLES À RETENIR

- Déposez uniquement des bouteilles et des bocaux
- Enlevez les bouchons et les cols
- Ne mélangez pas verre et cristal
- Retirez les résidus alimentaires
- Le verre borosilicaté n'est pas du verre
- Inutile de supprimer les étiquettes

GL 70 (Verre transparent) Utilisé par exemple pour boîtes et bouteilles.	
GL GL 71 (Verre de couleur vert) Utilisé par exemple pour les bouteilles.	
GL 72 (Verre marron) Utilisé par exemple pour les bouteilles.	
GL	

OBJETS DE GRANDE TAILLE
LES DIMENSIONS,
comme les dames-
jeannes, doivent être
apportées au centre de
collecte municipal.





Emballages en Plastique et Métaux

Jetez

ces déchets à l'intérieur du récipient avec le couvercle de couleur bleu



POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Les emballages post-consommation sont envoyés à des installations où ils sont séparés par type de produit et selon le matériau dont ils sont faits, pour ensuite être traités et devenir de nouveaux objets.



ENLEVEZ LES RÉSIDUS DE NOURRITURE !

Le plastique ne doit pas être lavé, mais dans le cas d'emballages/ récipients très sales, il est de bonne pratique de rincer pour éviter les mauvaises odeurs.

CE QU'IL FAUT DONNER

- Assiettes et verres en plastique jetables (*sans résidus alimentaires, non en bioplastique compostable*)
- Emballages en plastique : bouteilles vides pour boissons, barquettes pour aliments
- Emballages rigides pour gâteaux en plastique ou en polystyrène, boîtes transparentes pour aliments
- Emballages en plastique de collations et de collations
- Flacons et sachets pour recharger les savons et les détergents
- Contenants pour yaourts, crèmes de fromage, desserts ou briques de thé
- Filets pour fruits et légumes
- Pots pour plantes (*diamètre maximum 15/20 cm*)
- Enveloppes, sachets et pellicules pour aliments en général, également en aluminium (*pâtes, riz, chips, bonbons, collations, etc.*)
- Sacs, sachets, sacs à provisions (*non si en bioplastique compostable*)
- Polystyrène (*si grand, réduisez-le*)
- Boîtes et pots métalliques pour aliments (*thon, viande, légumes, aliments pour animaux*)
- Canettes en aluminium
- Bouchons ou couvercles en plastique, acier ou aluminium
- Bacs en aluminium pour aliments (*pas trop sales*)
- Tubes en aluminium (*mayonnaise, crèmes, etc.*)
- Les pots de peinture vides
- Clous, vis, fils de fer et petits matériaux métalliques pour l'entretien domestique



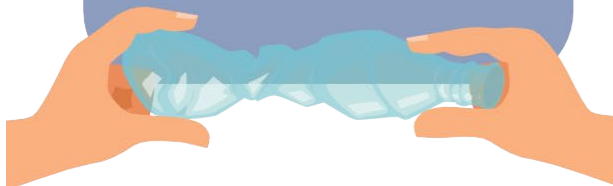
CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Tous les objets en plastique ou en métal qui ne sont pas des emballages
- Jouets, biens durables en plastique (chaises, tables, égouttoirs...)
- Mobilier et objets en plastique
- Équipements électriques et électroniques
- Cd, dvd, cassette de musique et vhs
- Pantoufles en plastique
- Récipients pour boissons en Tetra Pak
- Photographies et films photographiques,
- Stylos, feutres, parapluies, rasoirs jetables
- Couches
- Couverts jetables
- Conteneurs étiquetés comme dangereux



ÉCRASEZ LES BOUTEILLES !

pour réduire le volume,
écrasez les bouteilles
horizontalement et vissez le
bouchon



Attention au symbole ! LISEZ L'ÉTIQUETTE

Plastique



PET (polyéthylène téréphthalate)
Utilisé dans les récipients de boissons, les emballages alimentaires et les textiles.



HDPE (polyéthylène à haute densité) Présent dans les sacs et sachets en plastique, les récipients de différents types et les ustensiles de cuisine.



PVC (chlorure de vinyle ou polyvinyle) Plastique très résistant. Il est utilisé sur les fenêtres, les tuyaux de construction, les câbles électriques et les sols en vinyle.



LDPE (polyéthylène à basse densité) Il est utilisé pour divers récipients, bouteilles jetables, flacons pour détergents et revêtements minces pour emballages



PP (polypropylène)
Utilisé dans les outils médicaux ou de laboratoire, les bouchons et les étiquettes



PS (polystyrène ou polystyrène)
Il a une utilisation spécifique comme isolant dans les constructions, ainsi comme protection dans l'emballage de marchandises et de produits.



AUTRES (ex : BPA, polycarbonate, LEXAN, PLA).

Il s'agit de types de plastique qui ne rentrent pas dans les groupes précédents, mais qui sont quand même jetables dans le plastique. Parmi eux, nous trouvons également le bioplastique, dans ce cas, le numéro 7 sera accompagné de la mention « compostable /ok compost », et le déchet devra être éliminé dans l'environnement humide/organique.

Métaux



ALU 41 (Aluminium)

Utilisé par exemple dans les canettes, et dans les emballages de cuisine.



FE 40 (Acier)

Principalement utilisé pour les boîtes de conserve et les boîtes alimentaires telles que les boîtes de thon.



Déchets Sec Résiduel

Jetez
ces déchets à
l'intérieur du
conteneur
avec le
couvercle gris
foncé



CE QU'IL FAUT DONNER

- Couches, Couches pour adultes et alèzes
- Serviettes hygiéniques
- Couverts en plastique
- Jouets en caoutchouc et en plastique
- Capsules de café en plastique dur
- CD, DVD, cassettes de musique et vhs
- Objets en céramique, porcelaine, pyrex et vitrocéramique
- Poussières de l'aspirateur ou des ordures ménagères
- Plaques, radiographies, pellicules photographiques et diapositives
- Ampoules à incandescence
- Stylos, marqueurs et papeterie en général
- Brosses à dents et éponges
- Papier huilé, plastifié et thermique (reçus, fax, etc.)
- Papier sulfurisé, papier sale et lingettes humides
- Collants et chaussettes
- Mégots de cigarettes (bien éteints)
- Tapis, chiffons, tissus et vêtements désuets
- Tubes pour l'arrosage
- Miroirs et cristaux
- Verres en verre



**DÉCHET
LE SÉCHAGE
RÉSIDUEL NE SIGNIFIE
PAS QUE VOUS
POUVEZ MÉLANGER
LES DÉCHETS EN
ÉVITANT DE FAIRE LE
TRI SÉLECTIF !**

Dans ce conteneur, vous ne pouvez jeter que les déchets que vous ne pouvez pas trier et non ceux que vous ne voulez pas trier.

FERMEZ BIEN LE SAC !

Jetez les déchets après les avoir correctement emballés dans un sac transparent ou semi-transparent



Tontes et élagages



Tous les déchets provenant de la coupe des tontes et des élagages doivent être obligatoirement déposés au **centre de collecte municipal**.

IMPORTANT !

Il est expressément interdit :

- Introduire ces déchets à l'intérieur de tout conteneur domestique ou routier ;
- Déposer des sacs remplis de tontes et d'élagages sur la voie publique.

Comment éliminer correctement les déchets provenant de la tonte et de la coupe de l'herbe ?

Huile végétale usagée



Comment récupérer l'huile végétale usée ?

- 1 - Laisser refroidir l'huile
- 2 - Une fois refroidie, verser l'huile dans un récipient hermétique (par exemple le même récipient que celui de l'achat, une bouteille ou tout autre récipient en plastique avec fermeture hermétique, réservoirs...)
- 3 - Apporter le conteneur au **Centre de Collecte de la municipalité de Todi**, où vous pourrez verser le contenu dans une citerne spéciale. Tous les citoyens peuvent éliminer gratuitement leurs déchets, seulement et exclusivement, dans les centres de collecte de la commune de résidence.

COMMENT EST-ELLE RECYCLÉE :

En Italie, c'est le CONOE (Consortium national obligatoire de collecte et de traitement des huiles et graisses végétales et animales usagées) qui s'occupe du transport, du stockage, du traitement et de la revalorisation des huiles et graisses usagées. L'huile végétale du centre de collecte de votre commune est retirée par le CONOE et envoyée aux différents types de recyclage.

L'huile d'arrosage est utilisée pour l'usinage de : Huiles lubrifiantes minérales, asphaltes et bitumes, biodiesel, mastics, colles et savons industriels.



Retrait Encombrants

Comment
éliminer
correctement
les déchets
encombrants ?

*Il suffit de
soulever le
combiné !
Appel gratuit
Retrait gratuit.*

Pour des informations et des mises à jour, consultez toujours le site **Gesenu.it** dans la section de votre commune sur la page dédiée

Les usagers qui souhaitent se débarrasser des matériaux ferreux et non ferreux encombrants (treillis métalliques, matelas, canapés, meubles, etc.) peuvent contacter le service clients et convenir d'un rendez-vous pour le retrait à domicile de **3 pièces de taille moyenne maximum**, en précisant le type et les dimensions du matériau.

Que deviennent ces déchets ?

Les matériaux collectés sont sélectionnés à l'installation de Ponte Rio et les matériaux ferreux et le bois sont récupérés pour la réutilisation. Des modalités de traitement spécifiques sont réservées aux biens durables tels que les réfrigérateurs, climatiseurs, ordinateurs et autres équipements électriques et informatiques hors d'usage.



Ceux qui veulent se débarrasser immédiatement d'un déchet encombrant peuvent utiliser les **centres de collecte** pour déposer directement des biens durables et des déchets encombrants.

Tri Couches et Couches pour adultes



Tout d'abord, il est important de se rappeler que les Couches et les Couches pour adultes doivent normalement être jetées dans le récipient dédié aux **déchets secs résiduels**.

Les usagers qui doivent jeter des couches pour bébés ou des couches pour adultes et des alèzes pour personnes âgées peuvent bénéficier d'une révision supplémentaire dédiée exclusivement à ces types de déchets. Le service est sur demande et ne prévoit pas de frais supplémentaires pour l'utilisateur.

Comment fonctionne-t-il ?

Le service prévoit la livraison à tous les citoyens d'un kit de sacs beiges à utiliser exclusivement pour la collecte des Couches et Couches pour adultes, qui devront être déposés sur la voie publique sur la base du calendrier attribué à l'utilisateur par l'Organisme de Gestion.

Comment obtenir le service ?

Pour obtenir le service dédié à la collecte des couches et des couches pour adultes, vous devez remplir le formulaire de demande au nom de l'utilisateur titulaire de la facture TARI, accompagné d'une copie de la pièce d'identité et/ou d'une éventuelle délégation si le demandeur n'est pas le titulaire de la facture TARI.

Service de ramassage gratuit des Couches et des Couches pour adultes pour les nouveau-nés et les personnes âgées.

Pour plus d'informations et mises à jour, consultez toujours le site Gesenu.it dans la section de votre commune sur la page dédiée ou contactez le Service Clients Gest

Remise du formulaire :
À l'URP Territoriale de Todi sur la piazza Marte
Mardi et Jeudi
9 h - 14 h
15 h - 17 h
Vendredi
9 h - 13 h



Centres de Collecte Municipaux

Que pouvez-vous apporter ?

Fer, plastique, bois, papier, carton et tétrapak, déchets (tous les matériaux électriques et électroniques), plastiques volumineux, piles usagées et batteries de voiture, tontes et élagages, médicaments périmés, vêtements usagés, huile végétale et huile minérale, peintures, acides, encres, pesticides et aérosols.

Horaires d'ouverture
du mardi au samedi :
8 h - 12 h et
14 h - 18 h
Dimanche : 8 h - 12 h
Lundi : FERMÉ

Le Centre de Collecte municipal, situé dans la **Zone industrielle Ponte Rio di Todì - Ex Galibia**, est une zone équipée pour la collecte des déchets triés, provenant des usagers domestiques.
L'apport des déchets est **gratuit** et tous les citoyens résidant dans la **municipalité de Todì** peuvent y accéder.

Comment faire ?

Pour fournir les déchets, il est obligatoire de posséder la carte magnétique « **Green Card** », qui peut être demandée **gratuitement** au Centre de collecte et qui sera utilisée pour enregistrer les types et le poids des matériaux fournis.

Comment fonctionne l'incitation économique ?

Tous les citoyens titulaires de la taxe sur les déchets de la municipalité de Todì qui apportent leurs déchets au centre de collecte ont droit à une **incitation économique**, calculée sur la base de la **quantité de déchets donnés**. Pour plus d'informations, demandez le règlement au Centre de collecte.



Eco-stations Informatisées

La municipalité de Todi, voulant faciliter l'apport des déchets par les citoyens, tout en maintenant des niveaux élevés de tri sélectif, a installé, trois Eco-stations informatisées, pour déposer le Déchet Résiduel, Plastique et Métaux, Papier et Carton et Organique.

COMMENT DÉPOSER AUX ÉCO-STATIONS ET OÙ ACTIVER LA CARTE

Les usagers pourront utiliser les Eco-stations, tous les jours de la semaine sans aucune contrainte d'horaire, en s'identifiant avec la « Carte Eco-station » activable à l'URP DI TODI, située sur PIAZZA DI MARTE :

Horaires d'ouverture au public :

Mardi de 9 h à 14 h et de 15 h à 17 h

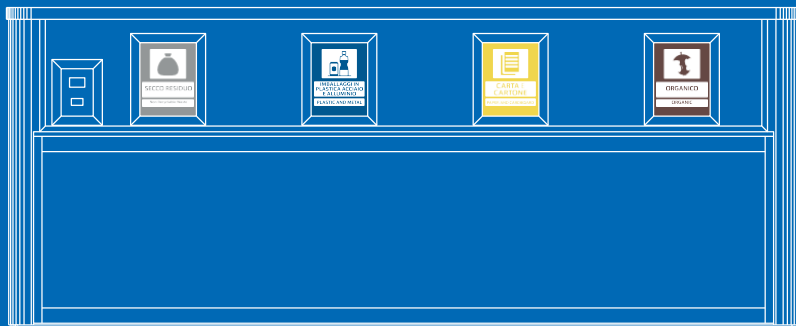
Jeudi de 9 h à 14 h et de 15 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 13 h.

OÙ SONT SITUÉES LES ÉCO-STATIONS

Les éco-stations sont situées à :

- Piazzale Fabrizio degli Atti c/o Scuola Media Cocchi Aosta
- Via del Broglio (au croisement avec Via Tiberina) près de la Casetta di Umbria Acque.
- Pantalla - sur le parking de la fontaine à eau d'Umbra Acque





Service clients Gest/Gesenu



NUMÉRO VERT
800.66.70,36



WHATSAPP (CHAT UNIQUEMENT)
333.95.53215

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h et de 15 h à 17 h
Samedi de 8 h 30 à 13 h

Pour plus d'informations, activation et réservation de services, retrait de kits de sacs et de conteneurs, remplacement des conteneurs ou transpondeur en cas de vol ou de perte, signalements, réclamations, dédié à tous les usagers de la Commune de Todi.

Bureau URP de Todi

Piazza di Marte

Mardi et Jeudi 09 h - 14 h et 15 h - 17 h

Vendredi 09 h - 13 h

Service clients Gest/Gesenu :

Via del Rame, 30, Zona industriale di Ponte Felcino

du lundi au vendredi 8 h 30 - 13 h et 15 h - 17 h

Samedi : 8 h 30 - 13 h



Nous sommes aussi sur Facebook !

Suivez-nous pour être toujours informé
sur le service de collecte de Todi !

Dans la page vous trouverez :

- Nouveautés de service
- Demande d'information
- Signalements
- Vidéos pédagogiques
- News et curiosités



SITE INTERNET
www.gesenu.it



EMAIL
ufficioclienti@gestumbria.it
ufficioclienti@gesenu.it